RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 2021

Le premier décembre deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DESFORGES-DESAMIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs BOUTRY Christophe, BRETON Serge, DE VAULX Louise, DESFORGES-DESAMIN Dominique, DESMAZIERS Karine, DUFFAUT Martine, JEROME Julie, NEUFOND Alexandra, RESSORT Richard, THEVENIN Régis

Absents excusés : Mmes BOUCHE Mélanie et TOGNON Marie-Christine, Mrs FINAT Patrick et LEDUC Jean-François

Monsieur Serge BRETON été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l’unanimité et Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

 - Lundi 6 décembre à 18 heures, Moulins Communauté organise une réunion à la salle socio-culturelle concernant le « diagnostic territoire ».

 - Le repas du 04 décembre des élus et du personnel communal est annulé.

 - Le futur exploitant de « La Chaumière » sera présenté aux élus.

 - Le relevé topographique du bourg est terminé et a été transmis au Cabinet d’Etudes.

 - Le 14 décembre, les écoles participeront au marché hebdomadaire. La Municipalité offrira le vin chaud.

***Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)***

 Les agents du Conseil Départemental ont fait le recensement des chemins ruraux à préserver. A cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

*- Les chemins ruraux ou chemins communaux suivants sont conservés au PDIPR :*

Chemin rural du Bègue

Chemin rural du Riau à la Nizière

Chemin rural de la Bergerie aux Montrues

Chemin rural de la Grange aux Guichards

Chemin du Bègue aux Torterats

Chemin de Rabateau

Chemin des Thiauds

Chemin de Balaine à la Paire

Chemin de la Breteline à Beaugis

Chemin des Grèves

Chemin rural de Saint-Julien

Chemin de la RD433 aux Combes

Chemin du Champ Bedon au Bègue

Chemin mitoyen des Bruyères Bressandon

Chemin du Port

*- Les chemins ruraux et chemins communaux suivants seront inscrits au PDIPR :*

Prolongement du chemin rural de la Bergerie aux Montrues

Chemin du Chambon

Chemin de Lavet

Chemin des Vignes

 Chemin de la Feuille

Chemin du Tremblais

Chemin de la Breteline

Chemin de la Grange à la Ronde

Chemin des Ragonets aux Prouards

Chemin des Berthomiers

*- Les chemins ruraux ou chemins communaux suivants seront déclassés du PDIPR (car ils sont revêtus)*

Chemin du Tremblais à Beaugis

Partie goudronnée du chemin des Delins aux Thiauds

Partie goudronnée du chemin rural des Pilets aux Combes

Chemin le long de la rivière Allier

Chemin rural de la Bergerie aux Courtauds

***Communauté d’Agglomération de Moulins : Création d’une compétence supplémentaire***

 Les statuts de la Communauté d’Agglomération de Moulins évoluent en intégrant une nouvelle compétence supplémentaire : *« Ouvrages structurants : aménagements routiers et desserte du Logiparc 03 dont les connexions à l’A79 et la RN7 ».*

***Convention CAPAMAM***

 Une nouvelle convention d’accompagnement est signée avec l’association CAPAMAM pour la période 2022-2024.

***SDE03 – convention au groupement de commandes pour « l’achat d’énergies »***

 Le SDE 03 coordonne plusieurs groupements de commandes de l’achat d’électricité et de gaz à l’échelle départementale permettant d’effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et le suivi des consommations pour l’ensemble des membres adhérents.

 A ce jour, 4 conventions sont en vigueur. Il convient d’apporter plus de lisibilité aux adhérents sans alourdir les démarches préalables au lancement des consultations. Pour ce faire, une nouvelle convention de groupements de commandes, multi-énergies et indépendantes du niveau de puissance, est mise en place. Elle simplifiera les relations entre les membres du groupement et le SDE03.

***Création d’un poste d’Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe***

 Un agent communal remplit les conditions pour bénéficier d’une promotion au grade d’Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1ère classe.

 A compter du 1er juillet 2021, un poste correspondant à ce nouveau grade est créé et le tableau des effectifs du personnel communal est modifié en conséquence.

***Location du local commercial « 3 rue de la Gare »***

 Un bail commercial de 9 années est signé pour la pharmacie, avec effet au 1er janvier 2022, moyennant un loyer annuel de 5 700 Euros hors taxes.

***Travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ex gare***

 Dans le cadre des travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée de l’ancienne gare en tiers-lieu, il a été organisé une consultation pour le choix des entreprises.

 Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 - Gros-œuvre, démolition : Entreprise RBTP – 25 122.12 € HT + Avenant n° 1 pour 1 500 € HT

Lot 2 - Menuiseries extérieures PVC : Entreprise DUTOUR – 39 126.07 € HT

Lot 3 – Menuiseries intérieures : Entreprise DUTOUR – 32 873.87 € HT

Lot 4 – Plâtrerie, peinture, plafonds, faïence : Entreprise XAVIER – 20 542.93 € HT

Lot 5 – Sols collés : Entreprise DUCELLIER – 5 200.00 € HT

Lot 6 – Electricité : Entreprise DESMERCIERES – 22 635.97 € HT

 Lot 7 – Climatisation, ventilation, plomberie : SAS BOURGOGNE - 20 156.00 € HT

***Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France***

 Afin de financer une partie des travaux de réhabilitation de l’ex-gare et de la pharmacie, un emprunt de 100 000 Euros va être contracté auprès du Crédit Agricole Centre France (taux 0.45 %).

***Décision modificative n° 2 – Budget principal (Matériel)***

 Afin de pouvoir procéder à l’acquisition d’un certain nombre de matériels (voiture, ordinateur garderie, réfrigérateur salle des fêtes) avant le vote du budget 2022, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires 2021 de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DES ARTICLES** | **VIREMENTS DE CREDITS** |
| **N°** | **INTITULE** | **DIMINUTION DES****CREDITS** | **AUGMENT.****CREDITS** |
| Art. 2182 – Progr. 121(dépenses) | Matériel de transport |  | 11 000.00 € |
| Art. 2183 – Progr. 121(dépenses) | Matériel de bureau |  | 3 000.00 € |
| Art. 2188 – Progr. 121(dépenses) | Autres immobili-sations corporelles |  | 1 000.00 € |
| Art. 2312 – Progr. 156(dépenses) | Agencements et aménagements | 15 000.00 € |  |

***Décision modificative n° 3 – Budget principal (subvention)***

 Afin de verser une subvention à l’OMSL suite à l’organisation d’une manifestation, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DES ARTICLES** | **VIREMENTS DE CREDITS** |
| **N°** | **INTITULE** | **DIMINUTION DES****CREDITS** | **AUGMENT.****CREDITS** |
| Art. 60611(dépenses) | Eau et assainissement | 800.00 € |  |
| Art. 6574(dépenses) | Subventions de fonctionnement aux associations |  | 800.00 € |

***Décision modificative n° 1 – Budget locaux à usage commercial***

 Afin d’inclure les dépenses et les recettes relatives aux travaux de la pharmacie et l’ex-gare dans le budget des locaux à usage commercial, il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires de la façon suivante :

|  |  |
| --- | --- |
| **DESIGNATION DES ARTICLES** | **VIREMENTS DE CREDITS** |
| **N°** | **INTITULE** | **DIMINUTION DES****CREDITS** | **AUGMENT.****CREDITS** |
| Art. 2313 – Progr. 112(dépenses) | Constructions |  | 274 231.00 € |
| Art. 1311 – Progr. 112(recettes) | Subventions Etat |  | 68 280.00 € |
| Art. 1312 – Progr. 112(recettes) | Subventions Région |  | 54 451.00 € |
| Art. 1313 – Progr. 112(recettes) | Subventions Département |  | 51 500.00 € |
| Art. 1641 – Progr. 112(recettes) | Emprunt |  | 100 000.00 € |

***Cimetière – Reprise des concessions***

 Afin de procéder à la reprise des concessions en état d’abandon, il est décidé de mettre en place une commission. Elle sera composée de 3 Conseillers Municipaux et de 3 habitants de la commune.

***Droit de préemption***

 Le Conseil Municipal examine diverses déclarations d’intention d’aliéner des biens soumis au droit de préemption présentées par des Notaires.

Pour l’ensemble de ces biens, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**RAPPORT DES COMMISSIONS :**

***COMMISSION D’ADMINISTRATION GÉNÉRALE :***

- Lors de la réunion du 15 novembre dernier, il a été décidé de reconduire pour 2022 les primes mensuelles allouées aux agents (IFSE) au même montant que pour l’année 2021, sauf un agent qui bénéficiera d’une augmentation de 25 Euros.

Le CIA (prime annuelle) sera également reconduit dans les mêmes conditions que l’année précédente.

***C.C.A.S. :***

- Lors de la dernière réunion, la directrice de FACE Territoire Bourbonnais était présente. 20 villeneuvois sont intéressés par les ateliers dont le but est de pouvoir utiliser une tablette numérique. Ces ateliers, gratuits, seront au nombre de 10. La première séance aura lieu le 06 janvier 2022 à la salle des associations.

- Les colis de Noël et les chocolats sont commandés. La distribution est prévue le 18 décembre.

***COMMISSION SCOLAIRE :***

- Le répondeur de l’école est en service.

- Le compte-rendu du Conseil d’Ecole du 12 novembre est fait : le protocole sanitaire passe au niveau 2 ; les effectifs sont stables ; la kermesse aura lieu le 25 juin 2022.

***COMMISSION EXTRASCOLAIRE :***

- Une boîte mail dédiée à la garderie a été créée. Les familles en ont été informées.

- La Municipalité est invitée à une visite des établissements Transgourmet (fournisseur du restaurant scolaire) le 8 décembre prochain.

***COMMISSION TECHNIQUE (travaux) :***

- Pharmacie : La réception des travaux aura lieu le 2 décembre à 14 heures, avec une ouverture prévue le 21 décembre. L’aménagement intérieur (mobilier) est à la charge du preneur. La commission est en attente d’un devis pour la réalisation d’une tranchée afin d’alimenter en électricité un mât. Il est prévu de changer la porte d’entrée, ainsi que de créer une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

- Travaux ex-gare : Les travaux ont commencé, avec une fin prévue en mars 2022.

Le bâtiment devra être raccordé au réseau d’assainissement collectif.

Rien n’a été prévu dans le marché en ce qui concerne le rafraîchissement de la façade, ni le changement des chéneaux. Ces travaux semblent toutefois incontournables.

- La pose des décorations de Noël est en cours. Un sapin a été remis à chaque commerçant par la commune, à charge pour eux de les décorer.

- La commission a rendez-vous avec la société IRISOLARIS qui lui présentera ses réalisations de bâtiments avec couverture en panneaux photovoltaïques, pour le projet de futur atelier/garage communal.

- La société AGORESPACE viendra présenter une première proposition de city stade.

- Le crépis du mur du cimetière est terminé.

- Un réfrigérateur a été commandé pour la salle des fêtes.

- La pose des caméras de vidéoprotection va débuter prochainement.

***QUESTIONS DIVERSES***

- La municipalité a participé à l’inauguration du « compost partagé » chez Ages et Vie, un représentant du SICTOM était également présent.

- Concernant le projet de « Plan Mobilité » de Moulins Communauté, les élus ont participé à une réunion d’information. Un état des lieux va être fait pour chaque commune membre. D’autres réunions suivront.

- La réouverture de la déchetterie d’Avermes devrait avoir lieu le 07 décembre, aux horaires habituels.

- Un nouveau food-truck viendra à partir du 09 décembre, place du Monument aux Morts.

- Il est déploré l’implantation par ORANGE de poteaux de façon irréfléchie, sans aucune concertation avec les riverains.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée.